

**LUNDI 2 FEVRIER 2015**  
**HÔTEL DU DEPARTEMENT**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**POUR 2015**

**ALLOCUTION**  
**DE MONSIEUR BENOIT HURÉ**  
**PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**  
**SENATEUR DES ARDENNES**

Mes Chers Collègues,

Cette première séance plénière de notre Assemblée de l'année 2015 déroge au calendrier habituel, puisque de nombreuses inconnues, notamment financières sur nos recettes, ont rendu difficile l'exercice de prévisions budgétaires avant la fin de l'exercice écoulé. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les montants exacts des dotations de l'Etat et nous restons dans le vague. J'ai néanmoins souhaité ne pas reporter après le prochain renouvellement de l'assemblée suivant les élections départementales de mars prochain la tâche de voter le budget pour 2015. Compte tenu à la fois des délais réglementaires de convocations et de travail en commissions, de la réorganisation complète du fonctionnement de notre future assemblée et aussi de l'importance de poursuivre le fonctionnement normal du Conseil Général, demain Conseil Départemental et de nos services, il était préférable de ne pas soumettre le budget aux débats dans des conditions aussi contraintes avant début mai.

\*\*\*

Mais avant d'entrer dans les débats, je souhaite que notre Assemblée rende hommage à l'un de ses anciens membres, Jean STEVENIN, décédé le samedi 17 janvier dernier. Jean STEVENIN est entré au Conseil Général en mars 1976 et y a siégé sans discontinuer jusqu'en mars 2001.

Né dans la Marne en 1936, installé à Vrigne-aux-Bois dès 1958 il a accompli dans les Ardennes toute sa carrière d'enseignant en primaire puis au collège.

Entré au conseil municipal de Vrigne-aux-Bois dès 1965 il est élu maire en 1989 pour trois mandats successifs. Elu du canton de Sedan-ouest en 1976, il a siégé ici pendant 25 années et a vécu la décentralisation et l'accroissement progressif de nos compétences.

Nommé conseiller général honoraire en 2001, maire honoraire en 2008, Jean STEVENIN en reconnaissance pour son dévouement à la jeunesse, à l'enseignement, au développement local et à l'action publique avait notamment été médaillé d'argent de la Jeunesse et des Sports, promu Officier des Palmes Académiques et fait Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

J'adresse à son épouse, à ses enfants et petits-enfants et à tous ses proches, en votre nom à tous et en mon nom personnel, nos plus sincères condoléances.

En mémoire de notre ancien collègue, je vous demande d'observer maintenant une minute de silence.

Je vous remercie.

Je veux aussi adresser à notre collègue Véronique DURU, au nom de tous ses collègues de l'Assemblée départementale, un message de sympathie et nos vœux de complet et rapide rétablissement, après

l'accident dont elle a été victime tout récemment et qui la rend indisponible pour quelque temps.

\*\*\*

Mes chers collègues, nous sommes donc réunis ce matin pour débattre, sans vote, des propositions d'orientations budgétaires devant servir à l'élaboration du budget primitif de notre collectivité pour la présente année.

C'est le dernier débat d'orientations que notre Assemblée va tenir, tant dans sa composition que dans sa configuration actuelle. Je vous rappelle que notre dernière séance ordinaire consacrée au vote du budget lui-même est prévue dans quatre semaines à partir du 2 mars prochain. Ce sera, par pure coïncidence, la date anniversaire de la première loi de décentralisation. Promulguée voilà déjà 33 ans elle a entre autres permis à notre collectivité départementale de s'affranchir de la tutelle du Préfet et de déterminer librement au fil de ces trois décennies les politiques qui nous ont paru les meilleures et les plus utiles pour assurer un avenir à notre département et à chacun de ses habitants. Liberté naturellement encadrée par les textes en vigueur, par les compétences obligatoires, par les ressources disponibles. Liberté aussi de bâtir et de mettre en œuvre des politiques volontaires, au titre de la clause générale de compétence, dans des domaines cruciaux pour les Ardennes : infrastructures de communication et de transport, interventions économiques avec l'emploi pour finalité, soutien affirmé à la création des pôles scolaires primaires et maternels, implication

très forte dans le déploiement des réseaux numériques, pour ne citer que des exemples significatifs et spécifiquement ardennais.

La quasi unanimité obtenue depuis toujours sur nos bancs dans ces priorités est bien l'illustration que chacun partageait une même conscience de la nécessité d'agir pour notre territoire au plus près de ses besoins réels et vitaux, en privilégiant la dépense utile, c'est-à-dire l'investissement.

Tel est d'ailleurs encore l'esprit des propositions qui vous sont présentées pour bâtir le dernier budget primitif de cette mandature, dans l'exercice de nos compétences actuelles, que la loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » va prochainement venir bouleverser en profondeur.

Après la loi dite d'affirmation des métropoles, après la loi portant réorganisation et redécoupage des régions, ce sera la troisième étape du chantier de réforme porté par le Gouvernement avec l'appui de sa majorité. J'y ajoute le redécoupage cantonal, l'instauration du binôme homme-femme dans l'assemblée départementale – qui comptera donc demain 38 membres sur 19 cantons, au lieu de 37 élus – et bien sûr le renouvellement intégral du Conseil départemental. La dernière inconnue, indépendamment du contenu définitif de la loi « NOTRe », porte sur la pérennité même de notre institution qui, en l'état actuel des projets du Gouvernement, ne devrait peut être pas passer le cap de

l'année 2020-2021. Le feuilleton n'est toutefois pas fini puisque nous avons déjà observé plusieurs revirements successifs sur cette question. Sachant que notre département se trouvera demain, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, inclus dans une grande région de 10 départements avec un chef-lieu fixé à Strasbourg, la question globale du devenir des politiques de proximité est aujourd'hui clairement posée. Et cela avec d'autant plus d'acuité dans les Ardennes comme dans les autres départements comparables au nôtre, dont les besoins d'interventions publiques, de péréquation et de solidarité nationale et régionale sont depuis longtemps une évidence, que tous les chiffres et indicateurs socio-économiques confirment, trimestre après trimestre.

Dans le contexte voulu et clairement assumé par le Gouvernement et sa majorité de privilégier le développement des métropoles – je rappelle ici que Reims n'a pas ce statut – et de concentration du pouvoir et bien sûr des moyens dans 13 futures capitales régionales, comme le revendique tout aussi clairement le Président de l'Assemblée des Régions de France, je crains que dans un contexte de restriction des ressources publiques, tant que la France ne retrouvera pas de croissance, et de réduction massive des dotations de l'Etat, tout concoure demain à l'asphyxie de l'échelon intermédiaire et pourtant nécessaire qui est le département, entre grandes régions et communes, même regroupées en intercommunalités, dont la taille fait aujourd'hui elle-même débat.

Une réforme des institutions était nécessaire, comme la baisse des déficits publics. Mais la « dévitalisation » programmée de l'échelon départemental est à mon sens une double erreur. Elle participe d'un affaiblissement, que je crois hélas programmé, de la représentativité des territoires et de la démocratie vivante de proximité, et au final de l'action publique locale, comme de la responsabilisation de l'élu. Pendant que certains songent à la suppression pure et simple de l'échelon communal au-dessous de certains seuils, à un nouveau regroupement des intercommunalités jusqu'au seuil de 20 000 habitants et alors que les Régions, assemblées politiques issues du scrutin proportionnel avec des élus – hors sol -, ne laisseront plus que la portion congrue aux petits départements en termes de sièges et donc de représentation et de réelle influence, il se dessine les contours d'une France déséquilibrée, tournant le dos à de nombreux territoires qui la composent. Ces territoires qui font pourtant sa richesse et sa force puisque je rappelle que l'essentiel de l'activité est encore constitué du tissu économique des PMI-PME et de l'artisanat, et que les emplois non délocalisables qu'ils représentent ne pourront demain être tous remplacés par des activités tertiaires ni concentrés dans les seules aires métropolitaines. L'accélération du déploiement des réseaux et usages numériques – on parle de généralisation du Très haut débit, de la fibre optique, de l'arrivée de réseaux 5 G, comme la nécessité de concevoir d'autres modes de production, de consommation, de transports, compte tenu des enjeux énergétiques et

climatiques plaident pour plus de proximité. Et je ne parle même pas de l'essor de l'économie sociale et solidaire.

Notre pays s'est désindustrialisé en trente ans et on s'accorde aujourd'hui de plus en plus à dire que c'était une erreur. L'anticipation raisonnable, réaliste, devrait prévaloir dans l'intérêt de la nation et non le dogmatisme d'une vision sectaire de la société et de son organisation, pas plus qu'une certaine conception de la modernité qu'on tente à tout prix d'imposer au pays à marche forcée. En témoigne la faible, voire inexistante consultation réelle des représentants des élus et des collectivités locales, hormis bien sûr les fortes pressions en coulisses du Président de l'ARF dans l'élaboration du projet de loi « NOTRe ».

Dernier épisode : la suggestion du Président de l'Assemblée Nationale de supprimer purement et simplement le Sénat qui s'est unanimement insurgé contre cette nouvelle preuve du déni de la valeur de la démocratie représentative locale. On imagine le tollé et les indignations vertueuses si une autre majorité avait osé émettre cette idée. Bien sûr je rappelle ici que le 27 janvier dernier le Sénat a adopté en 1<sup>ère</sup> lecture un ensemble de dispositifs amendant profondément le projet de la loi « NOTRe » avec le vote suivant : 344 votants, 203 suffrages exprimés (donc 141 blancs ou nuls) 192 pour et ... 11 voix seulement contre les amendements du Sénat.



Nous verrons ce que le Gouvernement réussira à imposer – il n’y a pas d’autres mots – sur les compétences futures, sachant que les Régions vont-elles-mêmes dans moins d’un an devoir se réorganiser, au lendemain du renouvellement de leur composition.

Tous nos collègues ont déjà pu mesurer depuis 2013 l’impact sur nos territoires des réformes passées. Sur les compétences futures, le Sénat a réaffirmé deux notions importantes : la proximité, car il est conscient du risque de jacobinisme et de recentralisation régionale ; et aussi la modernité, par la reconnaissance de la diversité de nos territoires, préférée à la soumission aveugle à la loi du nombre, qui est le support de la volonté de déterritorialiser les politiques. Le chiffre est la négation de l’expression politique d’un bassin de vie. Ainsi les collèges, les transports scolaires, la voirie départementale, le soutien aux PME qui représentent à elles seules plus de 70% des emplois en France et qui ont un ancrage territorial très profond, ne justifient aucunement dans leur finalité le transfert de leur gestion à une entité aussi éloignée de la vie et de la réalité de nos territoires.

Depuis le rapport Attali en 2008 les structures locales et particulièrement les départements sont dans le collimateur. Pourtant, et nous en avons été ici les acteurs depuis 30 ans, il faut laisser une chance et un droit au développement local comme à l’émergence d’initiatives et d’activités, y compris créatrices d’emplois, qui naissent et peuvent demain encore apparaître partout et contribuer à la richesse nationale, comme elles l’ont fait jusqu’à maintenant. Et surtout parce

que nos départements et nos communes sont une alternative à la métropolisation et à une société mondialisée qui génère ses propres exclus. Un autre modèle économique doit non seulement survivre mais être conforté, parce qu'il offre des perspectives et un espoir à tous ceux qui par choix ou par impossibilité ne se retrouvent pas dans le modèle urbain et métropolitain. Mais ce modèle alternatif suppose aussi qu'un organe, un pouvoir politique légitime et démocratique, comme les Départements, reste capable de peser et de faire valoir les choix de citoyens, qui dans notre République, ne peuvent être traités en citoyens de seconde zone, pas plus que les territoires ne peuvent être abandonnés à eux-mêmes.

Dans ce futur que l'on veut dessiner pour la France, je souhaite que chacun soit conscient de la valeur de tous les hommes et de tous les territoires, faute de quoi nous risquons de prendre à nouveau du retard, notamment par rapport à nos voisins. Je veux citer ici un chiffre : 99,6 % des entreprises allemandes sont des PMI/PME. Ce pays est la plus grande économie européenne, l'un des plus grands exportateurs mondiaux et seule la moitié de sa population est urbaine. Pourtant le monde politique entend d'ores et déjà y lutter contre la tendance à la concentration urbaine, notamment grâce à l'infrastructure numérique. Il ne s'agit pas de trouver des modèles ailleurs, mais d'être conscient des enjeux à long terme et de la nécessité d'affirmer, notamment à l'occasion du prochain scrutin départemental, l'importance du rôle de la collectivité départementale pour l'avenir d'un territoire comme le

nôtre, qui devra continuer de pouvoir faire entendre sa voix, sauf à considérer qu'il n'y a plus de place pour lui dans la France de demain.

En plus de la poursuite de nos politiques constantes, légales et volontaires, visant à moderniser le territoire, à garantir les solidarités humaines et territoriales, à assurer un développement équilibré des zones urbaines et rurales, il importe également de maintenir aux yeux de nos concitoyens la crédibilité et la perception du rôle concret de notre institution de proximité. Elle doit rester un acteur public incontournable et légitime, parce que représentatif de sa population, de la vie de cette entité humaine et géographique que sont les Ardennes et de l'avenir de ses habitants, en accompagnant ses nécessaires mutations. Car il n'est absolument pas certain que demain les autres niveaux de collectivités veuillent ou puissent, en fonction du poids de leurs diverses missions et compétences, se substituer à nous avec la même prise en compte de nos priorités et les mêmes résultats pour tous les Ardennais. Et nous voulons absolument pouvoir poursuivre tous nos efforts visant à renforcer l'attractivité de notre département à l'égard des entreprises et des jeunes ménages car nous avons des atouts particuliers qui sont les disponibilités foncières, le dispositif du BER reconduit, une qualité de vie appréciable.

Au-delà de l'incertitude des réformes et de leur issue, les conditions d'élaboration du projet de budget n'ont jamais été aussi compliquées, du seul point de vue financier. Le Gouvernement demande un effort

d'économies aux collectivités territoriales, proportionnel au poids de la dépense publique locale dans le total de la dépense publique, soit environ 20 %. Mais il oublie que cette dépense publique locale est en grande partie une dépense d'investissement, puisque les investissements locaux représentent près de 75 % de l'ensemble de l'investissement public. En outre, vous savez tous que les collectivités territoriales sont juridiquement assujetties à une règle d'équilibre pour leur budget. Enfin je rappelle que la dette des collectivités locales représentait, à la mi-2014, seulement 8,9 % de la dette publique, contre 80,6 % pour l'Etat (et 10,5 % pour la sécurité sociale).

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'exonérer de manière irresponsable les collectivités de l'effort nécessaire de réduction des dépenses publiques mais l'effort demandé apparaît disproportionné, et s'apparente davantage à un désengagement manifeste de l'Etat : car à la baisse drastique des dotations s'ajoutent sans cesse de nouvelles charges mal ou non compensées, avec notamment la multiplication des normes, l'augmentation des allocations de solidarité, les mineurs isolés étrangers, ... Participer à l'effort de redressement des comptes publics est envisageable seulement si le poids des dépenses contraintes imposées par l'Etat est minoré de ce montant. L'Etat communique facilement sur l'augmentation de diverses prestations sociales et la création de nouveaux dispositifs, tout en laissant aux autres le soin de les financer en tout ou partie : les 35 heures, le RSA, la CMU, les nouveaux rythmes scolaires, les mineurs isolés étrangers, etc ....

La Loi de Finances 2015 entérine la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de 11Mds€ d'ici à 2017, correspondant au montant de la contribution des collectivités locales au plan d'économies de 50 Mds€ sur les dépenses publiques entre 2015 et 2017, dévoilé par le Premier ministre en avril 2014. Les collectivités devront donc fonctionner avec 3,7 Mds€ en moins en 2015 qui s'ajoutent à la baisse de 1,5 Md€ en 2014, après plusieurs années de gel du montant des dotations. En cumul ce sont donc 6,7 Mds€ en moins en deux ans pour les budgets des collectivités ce qui va fortement impacter leur capacité d'investissement, notamment pour les départements et les villes de plus de 10 000 habitants, qui vont se retrouver dans le rouge pour un très grand nombre d'elles. Nous-mêmes avons subi dans les Ardennes en 2014 une réduction de notre DGF à hauteur de 1,5 M€. Les prévisions pour 2015 sont de - 3,85 M€ soit une diminution de plus de 5 M€ entre 2013 et 2015. Les maires et départements de France vont devoir revoir à la baisse leur programme de travaux publics. La baisse des investissements des collectivités qui représentent les trois quarts de l'investissement public va par conséquent nécessairement impacter la croissance. La baisse de dotations de 1,5 milliard d'euros en 2014 semble déjà avoir produit de tels effets. Certes, les investissements des collectivités territoriales ont naturellement diminué en 2014, année d'élections municipales. Néanmoins, c'est l'ampleur de ce phénomène qui interpelle, puisqu'avec une baisse de 7,4 % sur un an, ce repli des

investissements est l'un des plus importants constatés depuis 30 ans. Les communes sont les plus concernées par ce recul (-10,2 %) qui, en 2015, sera au moins le même. La baisse de l'épargne brute des collectivités est, elle aussi, inédite depuis 1982.

L'autre risque que peut induire la baisse des concours de l'Etat dans de telles proportions, est la hausse de la fiscalité locale, pour pouvoir financer un minimum d'investissements. L'argument du Gouvernement consistant à dire que l'impact sera faible, car les dotations représentent une part minime des recettes des collectivités, celles-ci provenant essentiellement de la fiscalité locale, est assez édifiant: il sous-tend l'idée que la baisse des dotations sera facilement compensée par la hausse de la fiscalité locale. En somme, l'Etat se défait sur le dos des collectivités, qui verront leurs administrés leur reprocher la hausse des impôts locaux. Selon les hypothèses de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2014-2019, 5,3 Mds€ de recettes supplémentaires proviendront d'une hausse de la fiscalité locale. Nous voilà donc prévenus. Compte tenu du contexte économique et social des Ardennes, il est pour nous difficilement envisageable d'augmenter la taxe sur le foncier bâti. Je rappelle qu'un point de fiscalité ne représente plus aujourd'hui que 550 000€.

Les orientations budgétaires pour 2015 dont vous aviez pris connaissance se veulent donc, par-delà les difficultés de tous ordres, l'illustration de notre volonté constante d'équiper et de moderniser les

Ardennes, y compris en devant intervenir aux côtés d'autres acteurs publics, comme l'Etat pour l'achèvement de l'autoroute A304.

Je vous propose donc d'engager en 2015 un programme d'investissement ambitieux, de manière à rendre irréversible la réalisation d'équipements indispensables à l'avenir des Ardennes, quel que soit demain le niveau où seront exercées les compétences et déterminées les priorités d'aménagement. Il nous faut pouvoir continuer de favoriser l'ouverture de chantiers dans les Ardennes et la perspective de création de l'Agence Technique ATESAT a déjà permis d'enregistrer de nombreux dossiers, favorables à l'emploi local.

Le volume global des dépenses d'investissement prévues représente ainsi un montant cumulé de 72 M€, dont 10 M€ pour l'A304, 8,8 M€ pour les routes départementales, 13,4 M€ en subventions diverses d'investissement. Cet effort particulier sera aussi une bouffée d'oxygène attendue par les entreprises et favorable à l'emploi local. Je veux rappeler ici que les carnets de commande des entreprises françaises sont vides dès cette année 2015.

De même il vous est proposé sans plus attendre d'engager notre collectivité dans une politique active, avec les communautés de communes que je vais rencontrer prochainement, de déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire, qui est la condition sine qua non du développement, notamment économique, de notre département et de son avenir sur la carte européenne, en complément

des autres infrastructures de communication : autoroutes, LGV Est et infrastructures fluviales.

Seront également maintenus nos efforts en direction de la jeunesse, des formations supérieures dans le département sur le Campus de Charleville-Mézières et en soutien aux initiatives économiques pouvant favoriser la création d'emplois et l'attractivité de notre territoire.

Toutes ces orientations doivent s'inscrire dans l'objectif premier de valoriser à notre initiative et le plus rapidement possible tous les atouts des Ardennes, qui sont les dessertes autoroutières, ferroviaires et fluviales, la proximité des zones de forte prospérité économique d'Europe du Nord dont nous devons bénéficier de retombées positives, mais aussi les disponibilités foncières et la capacité d'attraction touristique. Il s'y ajoute la présence d'une population jeune et de nombreux savoir-faire qui ont déjà démontré par le passé une vraie capacité de reconversion et d'adaptation à de nouvelles activités et productions : Unilin, Hermès, la Tuilerie Monier, etc...

Naturellement, l'accompagnement de tous les Ardennais confrontés aux difficultés de la vie et à la précarité sociale constituera encore en 2015 le premier domaine d'intervention du Conseil général. La situation économique et la hausse du chômage vont encore accroître la charge sur le budget du Département puisque l'augmentation du nombre de bénéficiaires se combine à la hausse régulière du montant des allocations décidée par l'Etat et à une compensation insuffisante



des allocations versées. A titre indicatif, le montant cumulé depuis 2002 des restes à charge sur les trois principales allocations (APA-PCH-RMI/RSA) représente 296 M€, dont au titre des trois dernières années, des défauts de compensation de 34 M€ en 2012, 40 en 2013, 30 en 2014, soit plus de 100 M€ sur les seuls trois derniers exercices. En moyenne, le déficit représentait 19 M€/an, il est désormais depuis trois ans de près de 35 M€/an. A cela se sont ajoutés depuis 15 ans plus de 190 M€ d'investissements contraints sur l'autoroute A34-A304, la LGV Est et la maîtrise des crues de la Meuse.

Concernant les politiques d'insertion des bénéficiaires du RSA, l'accent sera particulièrement mis, notamment grâce à l'extension des PLIE à l'ensemble du département, sur l'objectif de retour à un emploi durable.

Il est évident qu'en l'absence de recettes en augmentation, sauf à alourdir la fiscalité sur les Ardennais eux-mêmes au titre de la taxe foncière, ce à quoi je me refuse, nos projets ne pourront être mis en œuvre qu'au prix de certains choix permettant de dégager des économies budgétaires dans les dépenses de fonctionnement. Après les efforts de rigueur que nous nous imposons depuis plusieurs années à nous-mêmes, il est désormais nécessaire de faire partager les efforts dans certains domaines non prioritaires, de la même manière que d'autres niveaux de collectivité, déjà en retrait par rapport à nos propres interventions, ont déjà réduit leurs participations.

Au titre de nos politiques volontaires, je souhaite que nous privilégions celles qui permettent de maintenir le mieux le lien social, le développement et l'attractivité de notre territoire.

Ainsi pour maintenir notre aide en faveur du sport de masse et des petites associations, c'est peut être le réajustement de nos aides au sport de haut niveau qu'il faudra envisager.

Je vais maintenant ouvrir les débats qui permettront, en toute conscience des enjeux et connaissance de la situation de notre collectivité, de dégager les priorités essentielles pour élaborer le budget départemental de 2015.

Avant cela, je confirme le dépôt de trois vœux par nos collègues Joseph AFRIBO et Claude WALLENDORFF et Rachelle LOUIS, que nous examinerons, après avoir prononcé leur recevabilité, à l'issue du débat d'orientations budgétaires.